DM 2023/17

DECISION DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE JOUY-LE-MOUTIER

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE PRESTATION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'ASSOCIATION LA SAUVEGARDE DU VAL D'OISE POUR LE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ POUR LES PERSONNE AGÉES FRAGILES ET/OU HANDICAPÉES OU MOMENTANÉMENT EMPÊCHÉES ET PERSONNES VULNÉRABLES.

Le Président du centre communal d'action sociale de la commune de Jouy-le-Moutier,
VU les articles R123-6, R123-8, R123-16 à 26 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 1 du 3 septembre 2020 du centre communal d'action sociale de Jouy-le-Moutier donnant délégations de pouvoirs et signature au Président du C.C.A.S pour le fonctionnement de l'établissement du C.C.A.S, en application de l'article R 123-21 du code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT que cette action a pour objectif de proposer un mode de transport adapté favorisant un soutien en direction des personnes en difficultés de mobilité en raison de certaines fragilités de façon temporaire ou permanente (difficultés d'ordre physique ou psychologique, isolement etc.) et pour lesquelles les autres solutions de transport sont limitées,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les termes de l'avenant au contrat de prestation passé entre le C.C.A.S et l'association La Sauvegarde 95, pour une année.

ARTICLE 2 : DE SIGNER l'avenant n°2 au contrat de prestation avec l'association La Sauvegarde 95, et tous documents s'y rapportant,

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions du Président du centre communal d'action sociale de la commune de Jouy-le-Moutier,

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Jouy-le-Moutier, le 19.01.2023
Le Maire,
Président du C.C.A.S

MAIRIE DE JOUY-LE-MOUTIER (VAL D'OISE)

Hervé FLORCZAK.

Accusé de réception en préfecture
095-269500690-20240118-DM2023-17-CC
Date de réception préfecture : 21/01/2024